



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
29 juillet 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du plan-programme
et de l'exécution du programme
Quatre-vingt-huitième session
Genève, 7-11 octobre 2024
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour
et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président-Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quatre-vingt-huitième session sera un représentant de l'un des États membres de la liste B et le Vice-Président-Rapporteur un représentant de l'un des États membres de la liste A (Asie).

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-huitième session, qui figure dans la section I ci-dessus.

Documentation

TD/B/WP/329

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/WP/332), qui concerne les activités menées en 2023. Ce rapport sera soumis au Groupe de travail à sa quatre-vingt-huitième session et au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-dix-septième réunion directive. Il présente des données d'analyse sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED et sur la répartition des ressources de coopération technique par type de projet, par produit (voir les *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*)¹ et par région ainsi qu'un aperçu général actualisé de la structure et du fonctionnement des activités de coopération technique de la CNUCED.

4. L'annexe I du rapport susmentionné (TD/B/WP/332/Add.1) passe en revue les activités de coopération technique menées en 2023 au titre des divers projets et programmes. Elle contient, outre des informations de fond sur les activités, des renseignements sur leur impact et leurs résultats.

5. L'annexe II du rapport susmentionné (TD/B/WP/332/Add.2) fournit des données sur les contributions financières, les dépenses consacrées aux projets et la répartition des dépenses entre les régions, les produits et les objectifs de développement durable. Elle contient également une liste des projets en cours d'exécution en 2023.

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément aux paragraphes relatifs à la coopération technique du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2) et de la décision 580 (EX-LXXIV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat auront aussi la possibilité de dialoguer et de se consulter sur toutes les questions concernant les activités de coopération technique de la CNUCED.

¹ CNUCED, 2020, troisième édition (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.20.II.D.5, Genève).

Documentation

TD/B/WP/332	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/332/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex I: Review of activities undertaken in 2023 (anglais seulement)
TD/B/WP/332/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II: Statistical tables (anglais seulement)

Point 4**Évaluation des activités de la CNUCED****a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général**

7. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/330), qui présente les résultats des évaluations réalisées entre juillet 2023 et juin 2024. Ce rapport résume les idées maîtresses et principales recommandations découlant de chaque évaluation, qui pourront contribuer à l'évaluation, à la conception et à l'exécution future des projets et des programmes de la CNUCED. Il met aussi en évidence, à l'intention du secrétariat et des responsables de programmes, les enseignements à retenir pour la planification et l'exécution de ces projets et programmes. On y trouvera également des informations actualisées du Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED au sujet des observations du secrétariat sur l'évaluation externe dont le sous-programme 2 de la CNUCED relatif à l'investissement et aux entreprises a fait l'objet en 2023.

b) Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base

8. À sa soixante-quatorzième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-sixième session, publié sous la cote TD/B/WP/326, et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient. Dans les conclusions concertées, il était demandé au secrétariat de la CNUCED de faire réaliser une évaluation indépendante du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base, que le Groupe de travail examinerait à sa quatre-vingt-huitième session, dans le cadre de l'examen d'une évaluation externe annuelle d'un sous-programme de la CNUCED prévu à l'ordre du jour. Le rapport d'évaluation sera élaboré par une équipe indépendante, qui présentera ses constatations, conclusions et recommandations au Groupe de travail pour examen.

Documentation

TD/B/WP/330	Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général
TD/B/WP/331	Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base
TD/B/WP(88)/CRP.1	Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base : documentation annexe
TD/B/WP/(88)/CRP.2	Observations du secrétariat sur l'évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base
TD/B/WP(88)/CRP.3	Observations du secrétariat sur l'évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED relatif à l'investissement et aux entreprises : informations actualisées (2024)

Point 5
Séance consacrée à l'élaboration du document
contenant le plan-programme et les informations
sur les résultats escomptés pour 2026

9. Conformément à son mandat, le Groupe de travail donnera des conseils et des orientations pour l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026. Le secrétariat de la CNUCED distribuera un document non officiel destiné à faciliter les débats.

Point 6
Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session
du Groupe de travail du plan-programme
et de l'exécution du programme

10. Au cours de la session, le secrétariat de la CNUCED présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 7
Questions diverses

Point 8
Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce
et du développement

11. Le rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-huitième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
